



## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h27**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

### FINANCES

#### **DC.18.009 - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour la construction d'un court de tennis couvert et de deux terrains de Padel**

*Annule et remplace la DC 2018-007*

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu l'appel à projet de la préfecture du 24 avril 2018,

#### *DECIDE*

**Article 1<sup>er</sup> :** La ville d'Ingré souhaite augmenter l'offre existante de pratique pour les licencié(e)s du Tennis Club d'Ingré et les non licencié avec la construction d'un court de tennis couvert et deux terrains de Padel.  
Cette construction sera dotée de panneaux photovoltaïques.

Ce projet est éligible au DSIL.

**Article 2 :** Le coût prévisionnel du projet est de 938 672,50 € HT.  
La demande de subvention porte sur un montant de 375 469,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Etudes (plan topo, géothermique)	2 990,00 €	0,32%

AMO	15 682,50 €	1,67%
Honoraires (MOE, SPS, CT)	80 000,00 €	8,52%
Travaux de construction	835 000,00 €	88,96%
Equipements (bancs, chaise d'arbitre, filets tennis et padel...)	5 000,00 €	0,53%
<b>Total dépenses :</b>	<b>938 672,50 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
Dotation de soutien (DSIL) :	375 469,00 €	40,00%
Autres financements		
Région - Métropole	215 896,00 €	23,00%
Département	55 700,00 €	5,93%
Autofinancement (dont emprunt) :	291 607,50 €	31,07%
<b>Total des ressources :</b>	<b>938 672,50 €</b>	

**Article 3 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée Monsieur le Préfet d'Orléans.

Après débats, le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 5 Juin 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 5 Juin 2018

Publication le : 9 Juin 2018

Notification le : 9 Juin 2018

Le Maire  
Christian DUMAS



**Acte annulé**

dc-2018-009

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	Classé

La télétransmission de cet acte a été annulée : [Voir l'accusé de réception associé](#)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180605-dc-2018-009-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Demande de subvention au titre de la Dotation d'investissement local pour la construction d'un court de tennis couvert et de deux terrains de P

Date de décision : 05/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : [decision 2018009.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Préparé	Date 05/06/18 à 10:54	Par <a href="#">RICHARD Aurélie</a>
Transmis	Date 05/06/18 à 10:54	Par <a href="#">RICHARD Aurélie</a>
Accusé de réception	Date 05/06/18 à 10:59	
Demande d'annulation	Date 05/06/18 à 11:05	Par <a href="#">RICHARD Aurélie</a>
Annulé	Date 05/06/18 à 11:11	